



Réunion du 9 mai 2018

Participants : Michel CORNIAUX - Didier BARDET - Patrice FOIN - Dominique HARY - Daniel SION - Michel VANNESTE.

Excusés: Christophe BEDIN - Cédric IBATICI

CHAMPIONNAT

Rencontre VALENCIENNES FC 2 – HAZEBROUCK SC R1 NPDC du 01/05/2018

La commission,

Considérant le joueur ARIB Gaétan licence n°2543547838 de VALENCIENNES FC 2, suspendu de 1 match ferme (3 avertissements) à compter du 30/04/2018 était encore suspendu le jour de la rencontre,

Dit que le joueur ARIB Gaétan ne pouvait pas participer à la rencontre en rubrique, voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à VALENCIENNES FC 2 sur le score de 0 - 3

Inflige au joueur ARIB Gaétan licence n°2543547838, en application de l'article 133 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du lundi 14 mai 2018 à 00h00,

Amende de 100 euros à VALENCIENNES FC 2.

Rencontre ARRAS FA 2 – ROUBAIX SPORTS C R2 NPDC du 06/05/2018

Réserves de ROUBAIX SPORTS C : « « Le capitaine de ROUBAIX SPORTS C formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de ARRAS FA pour le motif suivant : des joueurs du club de ARRAS FA sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. »

Réserves confirmées et appuyées

Réserves recevables dans la forme.

Sur le fond, la commission rejette ces réserves, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé à la dernière rencontre jouée par ARRAS FA 1.

ARRAS FA 2 - ROUBAIX SPORTS C score : 4 – 1

Droits confisqués

Rencontre DOULLENS RC – SOISSONS R2 PIC du 29/04/2018

Courriel de l'arbitre en date du 30/04/2018 informant de l'erreur de résultat.

DOULLENS RC – SOISSONS FC score : 2 - 0

Rencontre GRANDE SYNTHÉ O 2 – ESQUELBECQ US R3 NPDC du 29/04/2018

Réserves de ESQUELBECQ US : « « Le capitaine de ESQUELBECQ US formule des réserves pour le motif suivant : plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs en catégorie hiérarchiquement supérieure. »

Réserves confirmées et appuyées

Réserves recevables dans la forme.

Sur le fond, la commission rejette ces réserves, cette rencontre ne faisant pas partie des 5 dernières jouées par GRANDE SYNTHÉ O 1.

GRANDE SYNTHÉ O – ESQUELBECQ US score : 4 – 0

Droits confisqués

Rencontre LIANCOURT CLERMONT – ITANCOURT NEUVILLE R3 PIC du 15/04/2018

Considérant que le joueur TERRIEN Corentin de ITANCOURT NEUVILLE a participé à la rencontre sans être inscrit sur la feuille de match à la place de son frère TERRIEN Quentin (inscrit sur la feuille de match mais non présent) suite à une erreur de saisie reconnue par le club.

Considérant l'article 86 des RP de la LFHF, les utilisateurs de la FMI sont responsables des informations à renseigner,

La commission donne match perdu par pénalité à ITANCOURT NEUVILLE

LIANCOURT CLERMONT O – ITANCOURT NEUVILLE score : 3 – 0

Amende à ITANCOURT NEUVILLE : 100€

Rencontre FRIVILLE ESCARBOTIN – SALEUX FC R3 PIC du 06/05/2018

Match non joué

Absence de SALEUX FC

Vu le courriel de SALEUX FC en date du 07/05/2018 la commission déclare SALEUX FC forfait FRIVILLE ESCARBOTIN – SALEUX FC score: 3 - 0

Amende à SALEUX FC: 100€ (1^{er} forfait)

Rencontre BOULOGNE AIGLON CO – ENNEQUIN ES R4 NPDC du 29/04/2018

Match non joué

Absence de ENNEQUIN ES

Vu le rapport de l'arbitre la commission déclare ENNEQUIN ES forfait

BOULOGNE AIGLON – ENNEQUIN ES score: 3 - 0

Amende à ENNEQUIN ES: 100€ (1^{er} forfait)

Rencontre NOEUX US 2 – STEENVOORDE AS R4 NPDC du 06/05/2018

Réserves de STEENVOORDE AS : « Le capitaine de STEENVOORDE AS formule des réserves pour le motif suivant : je porte réserve sur le nombre de joueurs supérieur au nombre autorisé ayant participé à plus de 10 matchs dans l'équipe première de niveau R2. »

Réserves confirmées et appuyées

Réserves non recevables dans la forme car insuffisamment motivées.

NOEUX US - STEENVOORDE score : 0 – 0

Droits confisqués

Rencontre SAINGHIN AO – BRUAY USO R4 NPDC du 01/04/2018

Réserves de BRUAY USO : « pour le motif suivant : concernant la qualification du joueur Hugo Delrive non qualifié à la date du 21 janvier 2018 match reporté »

Réserves confirmées et appuyées

Réserves recevables dans la forme.

La commission les rejette sur le fond, le joueur étant qualifié à partir du 25 Décembre 2017 en application de l'article 92.2 des RG de la FFF).

SAINGHIN AO – BRUAY USO score: 1 – 0

Droits confisqués

Rencontre BIACHE US – LEFOREST AEF R4 NPDC du 06/05/2018

Match arrêté à la 53^{ème} minute pour nombre insuffisant de joueurs de LEFOREST AEF alors que le score était de 0 - 0

Considérant le rapport de l'arbitre, la commission donne match perdu par pénalité à LEFOREST AEF

BIACHE US – LEFOREST AEF: 3 – 0

Amende LEFOREST AEF: 100€

La commission transmet le dossier à la commission régionale de discipline pour ce qui la concerne.

Rencontre AVESNES S HELPE FC – RAISMES FC 2 R4 NPDC du 01/05/2018

Réserves de AVESNES SUR HELPE : « « Le capitaine de AVESNES SUR HELPE formule des réserves pour le motif suivant : des joueurs du club de RAISMES sont susceptibles d'avoir participé au dernier match en équipe hiérarchiquement supérieure. »

Réserves confirmées et appuyées

Réserves non recevables dans la forme car insuffisamment motivées.

AVESNES sur HELPE FC - RAISMES FC 2 score : 2 – 1

Droits confisqués

Rencontre LILLE GAZELEC NPDC – AMIENS VALEO AS FOOT ENTREPRISE LIGUE du 31/03/2018

Match non joué

Absence de AMIENS VALEO AS

Vu le rapport de l'arbitre la commission déclare AMIENS VALEO AS forfait

LILLE GAZELEC NPDC – AMIENS VALEO AS score: 3 - 0

Amende à AMIENS VALEO AS: 200€ (3^{ème} forfait)

La commission déclare AMIENS VALEO AS forfait général

Amende à AMIENS VALEO AS: 300€

Rencontre AMIENS VALEO AS – VALENCIENNES HOSPITALIERS COUPE DE LA LIGUE ENTREPRISE du 28/04/2018

Match non joué

Absence de AMIENS VALEO AS

Vu le courriel d'AMIENS VALEO AS en date du 28 avril 2018 la commission déclare AMIENS VALEO AS forfait

AMIENS VALEO AS – VALENCIENNES HOSPITALIERS score: 0 - 3

VALENCIENNES HOSPITALIERS qualifié

Rencontre GONDECOURT REYDEL - LILLE GAZELEC NPDC COUPE DE LA LIGUE ENTREPRISE du 28/04/2018

Match non joué

Absence de GONDECOURT REYDEL

Vu le courriel de GONDECOURT REYDEL en date du 27 avril 2018 la commission déclare GONDECOURT REYDEL forfait

GONDECOURT REYDEL – LILLE GAZELEC NPDC score: 0 - 3

LILLE GAZELEC NPDC qualifié

Rencontre FEIGNIES AULNOYE – LE PORTEL STADE U19 R1 NPDC du 05/05/2018

Match non joué

Absence de LE PORTEL STADE

Vu le courriel de LE PORTEL STADE en date du 05/05/2018 à 9h05 la commission déclare LE PORTEL STADE forfait

FEIGNIES AULNOYE – LE PORTEL STADE score: 3 - 0

Amende à LE PORTEL STADE : 60€ (1^{er} forfait)

Rencontre ROYE NOYON US – DOULLENS RC U18 R2 PIC du 06/05/2018

Match non joué

Absence de ROYE NOYON US

Vu le courriel de ROYE NOYON US en date du 05/05/2018 à 18h56 la commission déclare ROYE NOYON US forfait

ROYE NOYON US - DOULLENS RC score : 0 - 3

Amende à ROYE NOYON US : 120€ (4^{ème} forfait)

La commission déclare ROYE NOYON US forfait général

Amende à ROYE NOYON US: 200€

Rencontre VERVINS US – CHANTILLY US U17 R1 PIC du 05/05/2018

Match non joué

Absence de CHANTILLY US

Vu le courriel de CHANTILLY US en date du 05/05/2018 à 15h28 la commission déclare CHANTILLY US forfait

VERVINS US - CHANTILLY US score: 3 - 0

Amende à CHANTILLY US: 30€ (1^{er} forfait)

Rencontre CAMON US – LONGUEAU ESC U17 R1 PIC du 05/05/2018

Match non joué

Absence de LONGUEAU ESC

Vu le courriel de LONGUEAU ESC en date du 03/05/2018 à 15h41 la commission déclare LONGUEAU ESC forfait

CAMON US - LONGUEAU ESC score: 3 - 0

Amende à LONGUEAU ESC: 30€ (1^{er} forfait)

Rencontre GRAVELINES/Gd FORT PHILIPPE – ETAPLES AS U17 R2 NPDC du 05/05/2018

Match non joué

Absence de ETAPLES AS

Vu le courriel de ETAPLES AS en date du 04/05/2018 à 16h36 la commission déclare ETAPLES AS forfait

GRAVELINES/GRAND FORT PHILIPPE - ETAPLES AS score: 3 - 0

Amende à ETAPLES AS: 90€ (3^{ème} forfait)

Rencontre SENLIS USM – LAON US U16 R1 PIC du 01/05/2018

Réserves de LAON US : « « Le dirigeant de LAON formule des réserves pour le motif suivant : pose des réserves sur l'équipe adverse car match rejoué. »

Réserves appuyées et confirmation non nominale

Réserves non recevables dans la forme.

SENLIS USM – LAON US score: 4 – 1

Droits confisqués

Rencontre CHANTILLY US – CROIX FIC U15 R1 du 28/04/2018

Non utilisation de la tablette par CHANTILLY US

CHANTILLY US – CROIX FIC score 3 – 1

En application de l'article 86 des RP de la LFHF la commission décide :

CHANTILLY US : Retrait de 1 point avec sursis

Amende CHANTILLY US : 100€

Rencontre CREIL AFC – LENS RC U15 R1 du 05/05/2018

Match arrêté à la 79^{ème} minute

Considérant le rapport de l'arbitre, aucune personne ne voulant remplacer l'arbitre assistant bénévole du RC LENS, exclu, le RC LENS porte la responsabilité de l'arrêt du match.

La commission décide de donner match perdu par pénalité au RC LENS

CREIL AFC – RC LENS score : 3 – 0

Amende au RC LENS : 100€

Rencontre NOGENT US – ABBEVILLE SC U15 R2 PIC du 14/04/2018

La commission,

Considérant le joueur POCHON Lucas licence n°2546511876 de NOGENT US, suspendu de 1 match ferme (3 avertissements) à compter du 03/04/2018 était encore suspendu le jour de la rencontre,

Dit que le joueur POCHON Lucas ne pouvait pas participer à la rencontre en rubrique, voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à NOGENT US sur le score de 0 - 3

Inflige au joueur POCHON Lucas licence n°2546511876, en application de l'article 133 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du lundi 14 mai 2018 à 00h00,

Amende de 100 euros à NOGENT US.

Rencontre VILLENEUVE d'ASCQ M – VIEUX CONDE F U15 R2 du 05/05/2018

Match arrêté à la 50^{ème} minute sur le score de 3 – 0

Considérant que le match a été arrêté suite à la blessure du gardien de Villeneuve d'Ascq,

Considérant que l'intervention des sapeurs-pompiers a pris 40 minutes (rapport de Vieux Condé)

Considérant que l'équipe de Vieux Condé n'a pas voulu reprendre le jeu (rapport de l'arbitre)

La commission décide de donner la rencontre perdue par pénalité à VIEUX CONDE F

VILLENEUVE d'ASCQ M – VIEUX CONDE F score : 3 - 0

Amende à VIEUX CONDE : 100€

Rencontre LILLE LOSC METROPOLE – HARLY QUENTIN S R1F du 29/04/2018

Match non joué

Absence de HARLY QUENTIN S

Vu le courriel de HARLY QUENTIN S en date du 27/04/2018 à 22h00 la commission déclare

HARLY QUENTIN S forfait

LILLE LOSC METROPOLE - HARLY QUENTIN S score: 3 - 0

Amende à HARLY QUENTIN S: 180€ (3^{ème} forfait)

Rencontre CALAIS GFF – LONGUEAU ESC R1F du 29/04/2018

Evocation de LONGUEAU ESC

LONGUEAU ESC demande une évocation sur les joueuses RABAH MYRANDA et CLAEYS MARINE dont la licence dispose du cachet « dispense de mutation art 117d » et sur le fait que CALAIS GFF est autorisé par la FFF au transfert des droits sportifs des équipes de RUFC Calais avec exemption du

cachet mutation. Hors ces deux joueuses venant de clubs différents du RUFC Calais, LONGUEAU ESC considère que la dispense du cachet mutation est abusive.

La commission rejette cette évocation au motif que l'exemption du cachet mutation pour les joueuses RABAH MYRANDA et CLAEYS MARINE est dû au fait que CALAIS GFF est un club nouveau, conformément à l'article 117d des RG de la FFF, ce qui est indépendant du fait du transfert des droits sportifs du RUFC CALAIS vers CALAIS GFF.

CALAIS GFF – LONGUEAU ESC score : 9 – 0

Droits confisqués

Rencontre BEAUVAIS AS – AMIENS PORTUGAIS R1F du 01/05/2018

Match non joué

Absence d'AMIENS PORTUGAIS

La commission déclare AMIENS PORTUGAIS forfait

BEAUVAIS AS - AMIENS PORTUGAIS score: 3 - 0

Amende à AMIENS PORTUGAIS: 60€ (1^{er} forfait)

Rencontre LILLE LOSC METROPOLE 2 – LILLERS FC R1F du 06/05/2018

Match non joué

Absence de LILLERS FC

La commission déclare LILLERS FC forfait

LILLE LOSC METROPOLE 2 - LILLERS FC score : 3 - 0

Amende à LILLERS FC: 60€ (1^{er} forfait)

Rencontre St OMER US – LOON PLAGÉ FC R2F NPDC du 29/04/2018

Match non joué

Absence de LOON PLAGÉ FC

Vu le courriel de LOON PLAGÉ FC en date du 28/04/2018 à 19h25 la commission déclare LOON PLAGÉ FC forfait

St OMER US - LOON PLAGÉ FC score: 3 - 0

Amende à LOON PLAGÉ FC: 60€ (1^{er} forfait)

Rencontre LE TOUQUET AC – CALAIS GFF R2F NPDC du 29/04/2018

Réserves de CALAIS GFF : « Le match ne se déroulant pas sur le terrain annoncé par la ligue et donc nous portons réserve sur l'homologation du terrain annoncé par le club du Touquet en compétition R2F »

La commission demande à l'arbitre de la rencontre un rapport précisant le lieu du match et l'heure de dépôt des réserves.

Rencontre MERIGNIES OL – LOON PLAGÉ FC R2F NPDC du 01/05/2018

Match non joué

Absence de LOON PLAGÉ FC

Vu le courriel de LOON PLAGÉ FC en date du 28/04/2018 à 19h25 la commission déclare LOON PLAGÉ FC forfait

MERIGNIES OL - LOON PLAGÉ FC score: 3 - 0

Amende à LOON PLAGÉ FC: 120€ (2^{ème} forfait)

Rencontre HENIN BEAUMONT FCF – VILLENEUVE d'ASCQ FF U19F à11 du 01/05/2018

Match non joué

Absence de VILLENEUVE d'ASCQ FF

La commission déclare VILLENEUVE d'ASCQ FF forfait

HENIN BEAUMONT FCF - VILLENEUVE d'ASCQ FF score: 3 - 0

Amende à VILLENEUVE d'ASCQ FF: 180€ (3ème forfait)

Rencontre SAINT AMAND FC – ARRAS FCF U19F à11 du 06/05/2018

Match non joué

Absence de SAINT AMAND FC

Vu le courriel de SAINT AMAND FC en date du 05/05/2018 à 16h46 la commission déclare SAINT AMAND FC, forfait

SAINT AMAND FC – ARRAS FCF score: 0 - 3

Amende à SAINT AMAND FC: 30€ (1^{er} forfait)

Rencontre St OMER US – HENIN BEAUMONT FCF Coupe de la ligue U19F du 28/04/2018

Match non joué

Absence de HENIN BEAUMONT FCF

La commission déclare HENIN BEAUMONT FCF forfait

St OMER US - HENIN BEAUMONT FCF score: 3 - 0

St OMER US qualifié

Amende à HENIN BEAUMONT FCF: 80€

Rencontre TOURCOING USF – VILLENEUVE d'ASCQ FF Coupe de la ligue U19F du 29/04/2018

Match non joué

Absence de TOURCOING USF

La commission déclare TOURCOING USF forfait

TOURCOING USF – VILLENEUVE d'ASCQ FF score: 0 - 3

VILLENEUVE d'ASCQ FF qualifié

Amende à TOURCOING USF: 80€

Rencontre LE TOUQUET AC – DUNKERQUE USL U19F à 7 du 28/04/2018

Match non joué

Absence de LE TOUQUET AC

Vu le courriel de LE TOUQUET AC en date du 27/04/2018 à 08h40 la commission déclare LE TOUQUET AC, forfait

LE TOUQUET AC – DUNKERQUE USL score: 0 - 3

Amende à LE TOUQUET AC: 60€ (2ème forfait)

Rencontre TINCQUIZEL AS – MERICOURT ANNEQUIN U19F à 7 du 28/04/2018

Match non joué

Absence de MERICOURT ANNEQUIN

Vu le courriel de MERICOURT ANNEQUIN en date du 27/04/2018 à 21h30 la commission déclare MERICOURT ANNEQUIN, forfait

TINCQUIZEL AS – MERICOURT ANNEQUIN score: 3 - 0

Amende à MERICOURT ANNEQUIN: 60€ (2ème forfait)

Rencontre MARCK AS – CREQUY PLANQUETTE US U19F à 7 du 05/05/2018

Match non joué

Absence de CREQUY PLANQUETTE

Vu le courriel de CREQUY PLANQUETTE en date du 05/05/2018 à 12h38 la commission déclare CREQUY PLANQUETTE, forfait

MARCK AS – CREQUY PLANQUETTE score: 3 - 0

Amende à CREQUY PLANQUETTE: 60€ (2^{ème} forfait)

Rencontre DUNKERQUE USL – LE TOUQUET AC U19F à 7 du 05/05/2018

Match non joué

Absence de LE TOUQUET AC

La commission déclare LE TOUQUET AC, forfait

DUNKERQUE USL – LE TOUQUET AC score: 3 - 0

Amende à LE TOUQUET AC : 90€ (3^{ème} forfait)

Rencontre NOGENT US – AMIENS SC U18F à 11 PIC du 05/05/2018

Match non joué

Absence de NOGENT US

La commission déclare LE NOGENT US, forfait

NOGENT US – AMIENS SC score: 0 - 3

Amende à NOGENT US: 30€ (1^{er} forfait)

Rencontre GAUCHY GRUGIES St QUENTIN - COMPIEGNE U18F à 11 PIC du 05/05/2018

Match non joué

Absence de COMPIEGNE

La commission déclare COMPIEGNE, forfait

GAUCHY GRUGIES St QUENTIN – COMPIEGNE score: 3 - 0

Amende à COMPIEGNE: 30€ (1^{er} forfait)

Rencontre AMIENS SC – HARLY QUENTIN S U18F à 11 PIC du 08/05/2018

Match non joué

Absence de HARLY QUENTIN

La commission déclare HARLY QUENTIN, forfait

AMIENS SC – HARLY QUENTIN score: 3 - 0

Amende à HARLY QUENTIN: 30€ (1^{er} forfait)

Rencontre DOULLENS CSA EPIDE – PONT Ste MAXENCE PSM R1 Futsal PIC du 28/04/2018

Match non joué

Absence de PONT Ste MAXENCE PSM

La commission déclare PONT Ste MAXENCE PSM, forfait

DOULLENS CSA EPIDE – PONT Ste MAXENCE PSM score: 3 - 0

Amende à PONT Ste MAXENCE PSM: 150€ (2^{ème} forfait)

Rencontre ROUBAIX FUTSAL – LILLE FUTSAL R2 Futsal NPDC du 07/05/2018

Match non joué

Absence de LILLE FUTSAL

La commission déclare LILLE FUTSAL, forfait

ROUBAIX FUTSAL – LILLE FUTSAL score: 3 - 0

Amende à LILLE FUTSAL: 100€ (1^{er} forfait)

Rencontre FF BETHUNE FUTSAL – ROUBAIX AFS Championnat Féminin Futsal du 07/05/2018

Match non joué

Absence de FF BETHUNE FUTSAL

La commission déclare FF BETHUNE FUTSAL, forfait

FF BETHUNE FUTSAL – ROUBAIX AFS score: 0 - 3

Amende FF BETHUNE FUTSAL 60€ (1er forfait)

Rencontre BRUAY – BARLIN Championnat Féminin Futsal du 27/04/2018

Réserves techniques de BARLIN sur un changement de numéro pendant la rencontre

La commission transmet le dossier à la CRA pour avis

Rencontre DENAIN FUTSAL – ROUBAIX FUTSAL R1 FUTSAL NPDC du 03/05/2018

Evocation de DENAIN FUTSAL : « usurpation d'identité »

La commission convoque pour le 16/05/2018 à 18h30

Mrs AYACH Imad

KRYSTEK Jimmy

LAIDI Mouhade

MACHOWCZYK André

ZIREG Abdellah

EL BALAOUI Abdullah

Et 2 représentants de chaque club

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **150 euros** (article 126 du règlement particulier de la Ligue de Football des Hauts de France).

M. CORNIAUX

Président de séance